

Réunion du Conseil d'administration du 4 octobre 2007

Présents ou représentés : Anne Marie BURKHARDT, Eric FRANCOIS, Nicole HENRY, Paul JAILLARD, Françoise MANENT.

Excusés : Loïc MANENT, Sandrine NABET

Invités : Fabien GUILLAUT, Marie JAILLARD

1. Approbation du compte rendu du CA précédent : le CR est approuvé à l'unanimité des présents.
2. Date du prochain CA & préparation de l'AG du 22/11/07 à 21h00.
Prochain CA le 06/11 à 20h30 aux Essarts. Convocation pour l'AG à rédiger par Françoise. Mise sous enveloppe collective avec recopie des adresses.
3. Nous avons reçu un courrier nous informant de l'octroi de subventions de fonctionnement et d'aide au projet par le Conseil général. Le CA habilite d'ores et déjà le président à signer la convention que le Conseil Général va nous envoyer pour permettre le mandatement de ces subventions.
4. Suivi des achats décidés lors CA du 04/09/2007 :
 - **Trombone** : facture transmise à la comptable ; récupérer l'original pour le dossier MAIF + la scanner
 - **Instruments d'occasion** : réclamer la facture rapidement-coût 360 €
 - **Remise en état instruments** : Facture du luthier : 800 € pour 3 flûtes, une clarinette et un saxophone
 - **Têtes de flûtes** : la prof de flûte s'en occupe ; en cours
 - **Ordinateur secrétariat** : achat d'un ordinateur d'occasion à 150 € pour libérer l'actuel plus puissant comme 3^e poste de MAO.
 - **Commande Thomann** : la commande proposée par Fabien est validée avec les choix suivants :
 - Jeu de cymbales : Sabian B8 (198 €)
 - On fait 3 dossiers subvention CG et on attend accord avant achat : MAO (enregistreur + micro enregistrement + divers MAO) ; sono salle répétition y compris l'ampli guitare ; clavinova + siège (subvention à partir de 500 €)
 - pour le reste de la commande voir si aides dans le cadre de subvention de fonctionnement : notamment pour remise en état des batteries (1600 à 2100 €)
 - Faire un devis séparé par dossier de subvention
 - **Le basson** : on fait dossier CG et on attend réponse et venue élève (5800 €)
 - **Pianos Perray** : remise en état et accordage par une collaboratrice de Buriez ; Marie doit téléphoner à Avertin pour savoir s'il reprend son piano ou si on peut continuer à l'utiliser et éventuellement faire des frais dessus

Ecole de Musique

aidema@aidema.net

01 30 88 92 94

<http://www.aidema.net>

- *Accord pour acquérir quelques métronomes (un par salle)*
- 5. Violon $\frac{1}{4}$ pour location à un élève : environ 200 € - A acquérir ; Violon $\frac{1}{8}$: en acquérir un pour les ateliers instrumentaux.
- 6. Caution saxophones et flûtes identiques clarinette.
- 7. Basson : 5800 € ; location 60 € / mois pour la première année. Caution : 6000 euros
- 8. Ateliers instrumentaux : chaque prof fait 12 séances (4 par groupe) de 30 mn par an. Paiement via "prime atelier" après exécution de la prestation.
- 9. Les défraiements concerts seront validés par Anne Marie : ne pas dépasser le plafond de 300 euros par personne et par an (à confirmer par la Comptable)
Sinon mise en place d'une prime concert.
- 10. Subvention les Bréviaires 2006 - 2007 : 340 € pour 5 élèves soit 68 € / élève.
On ristourne 37 € (68 - 31) aux élèves de l'an dernier.
- 11. Note "MAJ profs" : y mettre liste DE, CA, Titulaires fonction publique
- 12. Compte Société Générale pour concerts. Donner code accès partie "administration" et "salariés" à Rachel. Modèle de facture avec coordonnées bancaires Société Générale au lieu Caisse Epargne préparé par Eric.
- 13. Ogier JENEVEIN (congé sans solde) ; Guillaume CHRISTOPHEL (rupture CNE à notre initiative mais respecter formalisme du contrat classique) ; CDD Laure MESJAN COIGNARD sur congé parental d'Aude Vasseur ; diplômes Laure à communiquer.
- 14. Clés salle des profs Le Perray reproduites
- 15. Bilan inscriptions cours collectifs : Eveil et FM. Pas d'éveil 0 (juste deux élèves)
MAO : 4 élèves en 2 groupes. Un 3^e poste de MAO est utile (un élève par poste).
- 16. Groupe vocal : Chorale adulte : 4 inscrits dont deux payantes en attente. Compte tenu du nombre d'inscrits insuffisant, il est proposé de dissoudre la sous section : approuvé à l'unanimité des présents.
- 17. Bilan pratique forums :
 - Prévoir plus de fiches aux Essarts et démarrer plus tôt (8h15)
 - Le planning des salles est en couleurs, donc pas de A3 noir & blanc
 - On ne donne pas le numéro de téléphone des professeurs : on donnera la liste des élèves aux profs, qui se débrouilleront avec eux. On peut donner les emails @aidema.net des professeurs (prénom.nom@aidema.net, à prendre sur le site) ;
 - Préparer des fiches (format A5) de présentation synthétique de l'Ecole (téléphone secrétariat, adresses différents sites, site Internet, diverses réunions de rentrée, date de reprise des cours) avec encart à compléter par chaque élève en fonction des besoins.
 - lors pré inscription insister sur le fait que les horaires, notamment de FM sont provisoires et à vérifier sur le site à la rentrée. Envoyer un mail début septembre à tous les pré inscrits pour leur redonner les derniers horaires en leur précisant qu'ils peuvent encore être modifiés et qu'ils doivent être contrôlés jusqu'à la rentrée sur le site. Dans la mesure du possible refaire mail idem après chaque modification d'horaire jusqu'à la rentrée

Ecole de Musique

aidema@aidema.net

01 30 88 92 94

<http://www.aidema.net>

- Fabien : prépare laïus avec :
 - présentation succincte FM moderne, MAO, Eveil, ateliers instrumentaux, pourquoi et pour qui pratique d'ensemble obligatoire
 - Règles claires pour âge éveil & ateliers instrumentaux, conditions pour passer en "hors cursus" (c'est à dire sans FM et pratique d'ensemble obligatoire), choix des pratiques collectives
 - La pratique d'ensemble est obligatoire et gratuite à partir de la 3^e année d'instrument. Les guitaristes font de l'ensemble de guitare, les autres seront prioritairement envoyés à l'orchestre. On relancera le tutorat de musique de chambre pour caser nos pianistes, mais avec des rendez-vous hebdomadaires fixes (musique de chambre gratuite, donc). Les petits peuvent aller à la chorale enfants.
 - La FM est obligatoire pour les débutants jusqu'à 10 -11 ans. A partir de 14 ans, il est possible d'adapter voire intégrer la FM "Grands Débutants" (adultes compris) ou la FM moderne. Entre les deux on adapte.
 - Le cours de FM moderne débutants est ouvert gratuitement aux élèves de FM classique CI-4.
 - La MAO / TS (techniques du son) est comprise dans la FM moderne, et est offerte gratuitement aux élèves de FM classique Cycle II-3^e année.

Bilan pratique inscriptions pédagogiques lors de la prochaine réunion.

18. Piano à queue et rénovation des locaux ; subventions CG pour communes. Nous avons commencé à provisionner pour l'achat d'un piano à queue mais pour l'instant nous n'avons pas de local adapté. Il nous faudrait un local en rez-de-chaussée pour pouvoir déménager le piano pour les concerts et un local où les variations thermiques soient faibles pour ne pas détériorer prématurément le piano. Nos locaux actuels sont soit à l'étage, soit mal isolés. A voir avec les communes : il y a des possibilités de subventions du conseil général :

http://www.yvelines2.yvelines.fr/aides_departementales/aide_n_113.htm

Une commune peut monter un contrat départemental comportant 3 volets et dont le volet école de musique ne peut dépasser 60 % : le tout subventionnable à 30 % sur un maxi de 1 300 000 € HT. S'il s'agit d'un projet intercommunal le contrat peut porter uniquement sur une école de musique et est subventionnable à 35 % sur un maxi de 1 300 000 € HT.

19. Elèves de Lévis St Nom : nous avons un certain nombre d'élèves de Lévis qui actuellement paient en tarif extérieur. Les associations musicales de Lévis ne proposent pas de FM ou un choix d'instrument plus réduit que le nôtre. Nous pourrions proposer :

- Pour les élèves qui pratiquent leur instrument dans le cadre des associations Lévisienne et qui souhaitent faire la FM chez nous : tarif "FM avec instrument" sur justificatif de l'association (F2L ou harmonie Lévis) et pas de supplément extérieur
- Pour les instrument non enseigné à Lévis : réduction sur le supplément extérieur à hauteur des subventions qui seraient versées par la commune de Lévis (comme les Bréviaires)

Ecole de Musique

aidema@aidema.net

01 30 88 92 94

<http://www.aidema.net>

Fabien contacte les associations concernées de façon à préciser les modalités de partenariat. Si les associations sont intéressées nous enverrons ensuite un courrier à la mairie de Lévis pour leur présenter le projet.

20. CNE : 2 jurisprudences contestant la validité d'une rupture dans les 2 ans de consolidation. Il faudra se poser la question de l'utilisation des CNE lors de la prochaine embauche en CDI.

21. MAIF : justificatifs informatiques à deux endroits différents par sécurité : ordinateur du bureau et serveur aidema.net. Règles d'indemnisation : en cas de sinistre partiel on est indemnisé sur facture et avec décote de vétusté ; en cas de sinistre complet on est indemnisé sur la valeur assurée (= valeur à neuf). Nous avons 3 sites et il est donc peu probable que nous ayons un sinistre total ; on pourrait donc déclarer une valeur inférieure à la valeur à neuf totale mais cela ne ferait pas beaucoup d'économies → on déclare tout en valeur à neuf.

22. Site Internet : info élèves/ parents .Inscriptions sur site puis validation par Fabien.

Partie administration : y mettre contrats, avenants et fiches horaires.

23. Financement DE en VAE pour profs et prise en charge Uniformation : point à faire par Françoise. Se renseigner pour remboursement des 3 formations ARIAM (3 x 25 €) que nous payons à Catherine DAPARO. La démarche de qualification en VAE est intéressante économiquement compte tenu du mode de calcul des subventions du CG : frais VAE : 900 € par salarié (à vérifier auprès C. DAPARO) sont remboursés le supplément de subvention CG sur 23 heures de cours en un an, sans compter ce qu'on peut récupérer auprès Uniformation (Cotisation 2285 € / an) ; à vérifier mais prévoir en ce cas de signer convention avec profs pour qu'ils restent le temps d'amortir.

24. Subvention fonctionnement CG : l'assiette de calcul correspond à 100 % masse salariale directeur + 100 % masse salariale prof avec DE ou CA + 40 % masse salariale autres prof ; actuellement subvention = 5% assiette, mais sera remis en cause pour aller vers plus d'exigences en matière qualification profs.

A revoir à la rentrée :

- *Limitation des appels sur la ligne téléphonique du Perray : à revoir selon réorganisation locaux (téléphone accessible aux seuls profs ou pas) et utilisation abusive (ou pas) dans le studio M.A.*
- *UCEM : adhère encore FFEM ou adhésion directe ?*
- *Adhésion CRY*

AIDEMA AIDEMA

Auffargis, Les Essarts le Roi, Les Bréviaires, Le Perray en Y^{es}

Ecole de Musique

aidema@aidema.net

01 30 88 92 94

MAIRIE

78610

<http://www.aidema.net>

- *Convention triennale ; locaux.*
- *Nouveaux logo & en-tête AIDEMA*
- *Fiche inscription et sécurité à revoir après finalisation base de données*

AIDEMA

<http://www.aidema.net>